



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3401-2023
établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 29 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1^{er} avril 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 30 mars 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière